



Brdo/SI, le 9 mars 2011

Communiqué de presse de la CIPRA sur la conférence interministérielle de la Convention alpine

Conférence alpine : le cercle des sans fantaisie

Aujourd'hui mercredi a pris fin en Slovénie la 11^{ème} conférence des ministres de l'environnement des pays alpins. Ses résultats, comme on pouvait le craindre, sont maigres.

La CIPRA mise désormais sur la Suisse qui prend la présidence de la Convention alpine pour les deux prochaines années. Grâce à des projets de mise en œuvre concrets, elle est censée enfin donner un visage à la Convention, 20 ans après sa naissance.

La conférence interministérielle de la Convention alpine, organisée dans l'ancien fief de chasse de Tito, dans la ville slovène de Brdo près de Ljubljana, n'a pas attiré la moitié des ministres de l'environnement des pays alpins. La plupart se sont fait représenter par des secrétaires d'Etat ou des ambassadeurs, témoignant ainsi du peu d'importance que leur pays accorde à la Convention. De même, cette conférence interministérielle des 8 et 9 mars 2011, qui a lieu tous les deux ans, n'a abouti qu'à de maigres décisions, et surtout à rien de novateur.

Ces dernières années, les parties contractantes se sont concentrées sur la production de papier et sur la formulation de résolutions. La Commission Internationale pour la Protection des Alpes, CIPRA, a exhorté à plusieurs reprises les ministres à renforcer la Convention alpine en tant qu'instrument du développement durable et diffusé des propositions concrètes sur la manière d'y parvenir. Elle continuera à exiger de ses parties contractantes qu'elles mettent la Convention en valeur. Ce traité constitue une fondation solide pour élaborer en commun des solutions aux enjeux qui attendent les Alpes, que ce soit le changement climatique ou la problématique de l'exode rural. Depuis sa signature, il y a 20 ans, d'innombrables réseaux ont vu le jour, des communes se sont regroupées dans toutes les Alpes afin d'apprendre les unes des autres, des espaces protégés comme des parcs nationaux se sont organisés en réseau et des scientifiques ont identifié des thèmes de

recherche pertinents et les ont développés, à l'échelle alpine. Toutes ces initiatives sont autant de preuves de l'efficacité de la Convention alpine.

Grâce à des projets de mise en œuvre sur place, les Etats alpins doivent désormais donner enfin un visage à la Convention alpine afin qu'elle soit visible et utilisable par la population. Ainsi, au volet de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation à ce bouleversement, des projets internationaux doivent être lancés afin de renforcer l'échange et la collaboration dans les Alpes. Le mot d'ordre : apprendre les uns des autres. Le Liechtenstein, avec son concours « Constructif » sur la construction respectueuse du climat et sa dotation conséquente, a montré la direction que ces activités doivent emprunter. Malheureusement, le « prix du Liechtenstein pour une construction et une rénovation durables dans les Alpes », décerné mardi à l'occasion de la Conférence alpine, constitue une exception.

Pour que le développement durable au sens de la Convention alpine vive, il requiert, en plus d'une volonté politique, le recours à des moyens financiers correspondants. La balle est désormais dans le camp de la Suisse qui a pris à Brdo les rênes de la Convention pour les deux prochaines années. Elle doit indiquer la voie à suivre et initier des projets de mise en œuvre concrets. La CIPRA propose son aide en vue d'une collaboration. Elle espère que la manifestation internationale commune prévue pour septembre 2012 ne marquera pas seulement la fin de la présidence suisse mais bien un tournant décisif pour un redémarrage en règle de la Convention alpine.

Ce communiqué de presse ainsi que des photographies au format imprimable peuvent être téléchargés depuis :

www.cipra.org/fr/presse/communiqués-de-presse

Merci d'adresser vos questions à :

Andreas Götz, directeur CIPRA International, +41 79 651 51 19 andreas.goetz@cipra.org

Barbara Wülser, responsable communication CIPRA International, +423 237 53 11
barbara.wuelser@cipra.org

La CIPRA, une organisation aux visages et formes multiples

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes, la CIPRA, est une organisation faîtière non gouvernementale avec des représentations nationales dans sept pays alpins ; elle regroupe plus de cent associations et organisations. Elle œuvre pour un développement durable dans les Alpes, comprenant la préservation du patrimoine culturel et naturel, de la diversité régionale, ainsi que la proposition de solutions transnationales répondant aux problèmes rencontrés dans l'espace alpin. (551 caractères, espaces compris)

www.cipra.org